

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 148

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ

OBJET

Cession à titre gracieux de véhicules appartenant au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à des associations - 2ème semestre 2016

**Direction des Services Généraux
Service Parc Auto
12481**

PRESENTATION

Par délibération du 25 mars 2016, le Conseil Départemental a décidé de créer une commission d'attribution pour les biens mobiliers réformés qui émet un avis sur le don des véhicules réformés avant que cette proposition ne soit soumise à l'approbation de la Commission Permanente.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a pour usage de proposer à la Commission Permanente la réforme des véhicules de service et engins devenus vétustes et/ou inutiles pour l'exercice des missions de la Collectivité.

A cet égard, les délibérations de mise à la réforme prévoient également les modalités de cession des véhicules et engins concernés.

Ainsi, ceux-ci sont prioritairement cédés à des associations ainsi qu'à des communes et des organismes publics qui en auraient préalablement émis le souhait.

Ces requêtes sont soumises à l'appréciation de la Commission d'Attribution des Biens Réformés.

Cette dernière a donc été saisie le 21 juillet 2016 et a émis un avis favorable quant à l'attribution à titre gracieux des véhicules et engins réformés du Département, dont la liste figure dans le tableau ci-dessous :

Associations	Adresse	Président/Responsable	Véhicule
Association pour l'évolution culturelle du village de Djongoe	HLM des Aygalades Bât 10 - 25 Boulevard de la Padouane 13015 MARSEILLE	Boina AHAMADA	RENAULT Kangoo VP 495-APQ-13
Association Collectif Associatif Oliviers A	13013 MARSEILLE	Marie ERSA	Renault Twingo 495-AYD-13
Association Plus Belle la Nuit	27A rue du Panier 13002 MARSEILLE	Serge LONGERE	RENAULT Twingo 643-AZW-13
Association Chantier pour Habiter (ACPH)	9 rue des Convalescents 13001 MARSEILLE	Jean-Pierre DAYDE	MAZDA Bongo VU BA-357-XF

PROPOSITION

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander, qu'après en avoir délibéré, vous m'autorisiez à céder gracieusement ces véhicules et engins aux associations susmentionnées, conformément à l'avis rendu par la Commission d'attribution des biens réformés du 21 juillet 2016 et à signer tous les actes correspondants.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL